

REUNION DU BUREAU  
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 11 JANVIER 2023

L'AN 2023, le 11 JANVIER, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

MM. GRZEZICZAK, Président, et M. RAMPELBERG, Vice-Président.  
M. DELHAYE et Mme MARICOT, Administrateurs.

Pouvoirs : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK.  
M. MUZART, Administrateur, à M. RAMPELBERG  
Mme VIOLET, Administrateur, à M. GRZEZICZAK.

Assistés de : M. MEGE, Directeur Général,  
MM. ROBERT et TOMBOIS, Directeurs de services.  
Mme PESCE, Chargée des Politiques Locales.

*Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.*

ORDRE DU JOUR

**LAON – ROUTE DE LA FERRE – CONSTRUCTION D'UN FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE (FAM) DE 32 PLACES ET D'UNE MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE (MAS) DE 26 PLACES : ACQUISITION FONCIERE - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE**

*Avancement : études*

Le Bureau, lors de sa séance du 19 mai 2021, autorisait l'acquisition d'un terrain issu de la parcelle BY n°187, appartenant à la Maison de Retraite Départementale de l'Aisne pour y réaliser un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) et une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) situé Route de la Fère à Laon au prix de 450 000 €, hors frais d'acte.

Par délibération du 22 novembre 2022, le Bureau permettait cette acquisition dès la réception du permis de construire pour ne pas retarder le démarrage du projet et la délibération du 14 décembre 2022 autorisait l'acquisition d'une emprise foncière supplémentaire pour une surface globale de 16 694 m<sup>2</sup> au prix de 470 820 €, hors frais et taxes.

Suite à de nouvelles négociations entre la Maison de Retraite Départementale de l'Aisne et l'OPH de l'Aisne, un ajustement du prix de vente a été entériné pour acquérir cette même emprise foncière au prix de 474 116 Euros, hors frais et taxes.

Ce nouveau montant ne remet pas en cause l'intérêt du projet et son équilibre financier.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous actes relatifs à la bonne exécution du projet et à la finalisation de cette acquisition foncière.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord à la proposition ci-dessus. Madame Maricot, Présidente de la Maison de Retraite Départementale de l'Aisne, ne prend pas part au vote.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Freddy Grzeziczak.



**Acte à classer****BUREAU-3859**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-01-20T12-10-12.04 ( MI242660624 )

Identifiant unique de l'acte : 002-423119395-20230111-BUREAU-3859-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : LAON - ROUTE DE LA FERRE - CONSTRUCTION D'UNE MAS - ACQUISITION FONCIERE - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE  
Date de décision : 11/01/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [N. 3859 - LAON - ROUTE DE LA FERRE - CONSTRUCTION D'UN FAMILIAR ET D'UNE MAS - ACQUISITION FONCIERE - DELIB COMPLEM.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/01/23 à 12:10

Par [HERMI Farida](#)

Transmis

Date 20/01/23 à 12:10

Par [HERMI Farida](#)

Accusé de réception

Date 20/01/23 à 12:16